

**COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT**  
**assemblée du 20 mai 2004 (20<sup>e</sup> séance régulière)**  
**salle des comités, 25, rue Laurier**  
**17 heures**

**PROCÈS-VERBAL**

**items administratifs**

**1. Ouverture et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 17h05 avec quorum. Il est entendu que l'assemblée sera écourtée en raison de la divulgation des résultats des registres, vers 19h30.

Étaient présents : Marc Bureau, président  
André Levac, conseiller, district Aylmer  
Denise Laferrière, conseillère, district Hull  
Évelyne Germain, REFAP  
Nicole Desroches, CREDDO  
Anouk Racette, DSPO  
Mario Grandmaître, ASHOQ  
Mark Laroche, directeur général

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire  
Roland Morin, directeur de module  
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR  
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire

Absence motivée : Marcelle Plouffe, directrice GMR  
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denise Laferrière, secondé par André Levac et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2004**

Il est proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 avril tel que proposé, moyennant la correction du titre de l'item « suivi – projet de plantation de l'ARIH » par « suivi – utilisation des bacs d'Éco-peinture ».

**4. Date de la prochaine assemblée**

La 21<sup>e</sup> séance régulière est prévue pour le 10 juin à 17h, à la Salle du Conseil du centre de Services de Buckingham

**Pause pour le souper de 17h15 à 17h35**

**5. Dépôt de documents**

La Commission prends avis des documents suivants :

- a. Début du projet-pilote « Beet-Juice » au 100, rue Edmonton. Le module confirme à la Commission que les résultats devraient être apparents le printemps 2005. Les résultats ont été très bons au campus Gabrielle-Roy mais cette pelouse fut traitée aux pesticides en 2002. De plus, face au 100 Edmonton, le talus du MTQ (autoroute 5) regorge de pissenlits. Ce sera un bon test pour indiquer à la population la valeur du Beet-Juice.
- b. Le triple bilan. Document reproduit à la demande de la Commission (assemblée du 29 avril).

**Début de la discussion de dossiers en huis-clos à 17h40**

**suivi – avancement du PGMR**

*Discussion :* Le module Travaux Publics et environnement confirme que la rédaction du projet de PGMR n'a pas progressé depuis le 29 avril. Pour les scénarios de collecte demandés par la Commission et le Conseil, une expertise de l'AOMGMR sera commandée pour l'Élaboration et l'analyse de quatre scénarios de collecte (incluant le maintien de la collecte des ordures ménagères à deux fois/sem en été et la collecte sélective avec bacs roulants). L'échéancier est fin-juin. Une firme de communication sera également embauchée pour suivre et encadrer le processus d'adoption – une firme ayant de l'expérience avec un PGMR (donc pas de la région).

Pour ce qui est de la révision du plan d'action, il est entendu que cet item doit être le principal point de discussion de l'assemblée du 10 juin, incluant une analyse d'une proposition de pré-consultation déposée par le CREDDO.

### **projet de commentaire municipal – projet de règlement sur la récupération et valorisation de matières résiduelles – compensation pour les services municipaux fournis**

- Discussion :* La Commission prend connaissance du document déposé séance tenante et explique que l'enjeu fondamental est de sauver ce qui reste d'un fonds de compensation qui s'effrite :
- Alors que le conseil demande 100% de compensation pour la collecte sélective (résolution CM-2002-929), la Loi limite le fonds à 50%;
  - Par décret, le Gouvernement permet à Recyc-Québec de prélever 6% du fonds pour ses frais d'administration;
  - À l'article 8 du projet de règlement, le Gouvernement se propose de remplacer la contribution des médias écrits, pour les 5 premières années, par une campagne de publicité ne dépassant pas 1,3 M\$/an.

La Commission désire faire ratifier le commentaire par résolution du Conseil et demande que l'esprit du commentaire soit immédiatement transmis à l'UMQ pour leur propre commentaire.

- Recommandation :* La Commission recommande que, pour permettre une ratification du commentaire par le Conseil, le Module obtienne du MENV un délai additionnel pour le dépôt du commentaire municipal dûment ratifié par le Conseil.

### **sélection des deux membres citoyens**

- Discussion :* Marc Bureau a examiné les 5 candidatures déposées au secrétaire, plus une qui lui fut déposée en personne. André Levac rappelle que, pour ses commettants, il s'était engagé à publier dans un hebdo municipal la disponibilité des places. De plus, en plus des deux citoyens, la Commission souhaiterait se doter d'un représentant de la jeunesse. Ceci ferait passer le nombre de membres à 10 et n'aurait donc pas d'impact sur le quorum.

- Recommandation :* La Commission recommande que le Module
1. prépare un amendement au mandat de la Commission pour ajouter un membre représentant de la jeunesse;
  2. fasse publier dans nos hebdomas publics une annonce ouvrant les trois postes (deux citoyens, un jeunesse)

Il est entendu que la sélection des membres doit être ratifiée par le Conseil et il est souhaité que les nouveaux membres siègent dès l'assemblée de septembre.

### **suivi – utilisation des bacs d'Éco-peinture**

- Discussion :* Le Module résume les conclusions de sa petite enquête auprès de l'AOMGMR et des Villes de St-Hyacinthe, Trois-Rivières, Longueuil et Québec. Le service est excellent mais partout, le bac est encadré par des employés ou, au minimum, surveillé. Même dans ces conditions, des montants additionnels sont facturés pour « autres RDD » (de 2 000 \$ à 4 000 \$). La Commission passe en revue la totalité du service disponible au citoyen (CRT, RONA, Décors d'Amour, Future Shop, Canadian Tire, etc.). En conclusion, la Commission est satisfaite du niveau de service (il gagnerait à être mieux annoncé), sauf pour le secteur Buckingham, dont les citoyens doivent rouler de grandes distances pour tous les points de service disponibles. Le STEGMR confirme que les deux journées de collecte itinérantes offertes à Buckingham ne sont pas planifiées pour cette année. Le coût de l'activité est estimé à 5 000 \$ pour les deux collectes. L'entrepreneur prendrait tout en charge : publicité, itinéraire de livraison, etc.

- Recommandation :* La Commission recommande que le STEGMR reprenne et maintienne la pratique d'offrir deux collectes de RDD à Buckingham (une en juin, une en octobre). Une résolution doit être préparée à cet effet pour le Conseil dans les plus brefs délais.

### **subvention de l'édition 2004 du DÉFI-Transport**

- Discussion :* Nicole Desroches rappelle que la subvention municipale ne fut pas encore ratifiée par le Conseil. En plus, elle rappelle qu'il est important que la Ville participe à l'événement et que, cette année, en raison de tous les travaux routiers qui sont planifiés dès cet été, l'encouragement à des modes alternatifs

de transport prend une pertinence additionnelle. Elle confirme qu'Ottawa a aussi renouvelé sa subvention de 30 000 \$.

*Recommandation :* La Commission recommande au Conseil d'octroyer une subvention de 5 000 \$ pour l'édition 2004 du DÉFI-Transport

#### **Varia**

- ✎ La Commission signale au Module que l'échéance pour les plans d'action des Commissions au budget est le 17 septembre. Il serait important d'y inclure les coûts, cette année, incluant les opérations, repas et subventions.
- ✎ Jacques Nadeau mentionne qu'à chaque année, il reçoit des demandes des organisateurs de fêtes, festivals et événements pour faire du recyclage. De telles demandes constituent des extras qui ne sont pas couverts par le devis. Les organisateurs s'attendent toujours à un service sans frais pour leur budget d'événement. La Commission demande si STEGMR est capable d'encadrer une association avec un ONG (ex. hockey mineur pour les contenants consignés). Le personnel du STEGMR n'est cependant pas en état d'accéder à une telle requête en 2004.
- ✎ La Commission s'étonne d'apprendre que certains édifices municipaux ne sont pas desservis par une collecte sélective et demande un rapport sur la situation.

#### **Levée de la séance à 19h10**

#### **Procès-verbal ratifié le 10 juin 2004**

---

**Marc Bureau, président**

---

**Frédéric Tremblay, secrétaire**